

Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **ALISEO GOLD SAFENEUR***

de la société SYNGENTA FRANCE SAS

enregistrée sous le n°2016-2671

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 1^{er} août 2017,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

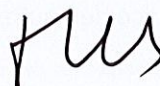
La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	ALISEO GOLD SAFENEUR	
Type de produit	Deuxième gamme	
Titulaire	SYNGENTA FRANCE SAS 12 Chemin de l'Hobit, 31790 Saint Sauveur, FRANCE	
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)	
Contenant	915 g/L - S-métolachlore 45 g/L - benoxacor	
Produit de référence	Nom commercial	DUAL GOLD SAFENEUR
	N° AMM	9800259
Numéro d'intrant	2010531	
Numéro d'AMM	2010531	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usages	Professionnel	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 23 AOÛT 2017



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages:	
Emballage	Contenance
Bidons en polyéthylène haute densité	20 L